L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS.
MERCREDI, 23 JUILLET 1890.

PETITES ANNONCES.

A LOUER

A LOUER.—Cet établissement bien connu de "Prêts sur gages", situé au coin sud-ouest des rues Bourbon et Conti, dirigé pendant plus de 15 années par feu Joseph Amgiade, sera loué à un bon locataire pour un ou plusieurs années, à partir du 1er octobre prochain, à un prix modéré. Un très grand coffre-fort et très précieux de même que les comptoirs, étagé et vitrines existent les installations appartenant à la maison seront compris dans la location.
S'adresser à James Fahey, No 162 rue de la Course, à toucher de l'hôtel St-Charles.
17 juillet—dim mer ven

Nos 1 et 2 Magnolias Rouges—Nord Pete's, entre le Bazaar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

No 30,517.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.
Dans l'Affaire des mineurs Jenette, James et Isabella Hay.

ATTENTIF que James M. Ross et David Mitchell résidents de Edinburgh, Ecosse, administrateurs des mineurs Jenette Hay, James Hay et Isabella Hay, se sont adressés à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22 27 31

Succession de John H. Hadkers et femme (consolidée).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,786—Division D
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr Hill Gabert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 juil—17 22 26 Greffier.

Succession de George A. Falconet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,086—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Falconet, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS.
17juil—17 22 26 Greffier.

Succession de Mme Rachel Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,492—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Tuck, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juil—19 24 27

Succession de Philip Forget.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,085—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Paul H. Forget, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juil—15 20 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E. Lenida Bernard, veuve de Manuel Trigo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,650—Division D—Attendu que Manuela Trigo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue E. Lizada Bernard, veuve de Manuel Trigo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22 27 31

Succession de John H. Hadkers et femme (consolidée).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,786—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dr Hill Gabert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
17 juil—17 22 26 Greffier.

Succession de Mme Rachel Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,492—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Tuck, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juil—19 24 27

Succession de Philip Forget.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,085—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Paul H. Forget, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juil—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,565—Division A—Roger Cogan vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Roger Cogan soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, notaire, en son bureau, No 29 rue du Lycée, ville, le LUNDI, 4me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but considérer et délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. M. Pratt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1890.
(Signé) H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 juil—9 26—août 11

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,676—Division D—Jean Labrotens et Galmiche vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de Jean Labrotens et Galmiche et Gaston De Labrotens et Emile Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Harley, Esq., notaire, en son bureau, Harris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Paul H. Forget, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1890.
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—2 16—4 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,590.—Division E—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale Taylor & Gormley, composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Peyton Gay, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.
(Signé) ALBERT VOORHIES Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
5 juil—5 20 août 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,598—Division D—Guillaume Dupuy vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Guillaume Dupuy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le lundi 11me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Grandorf, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 7 juillet 1890.
(Signé) H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 juil—9 26—août 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,651—Division E—E. W. Troegel vs ses créanciers—Ordre de cour.—La cession des biens du pétitionaire Ernest William Troegel est par le présent accepté au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le mardi 29me jour de juillet, 1890, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des biens de l'insolvable, voter sur l'élection d'un syndic pour la décharge de toute dette de l'insolvable et toute autre matière que la loi autorise et qui pourront se présenter devant le dit meeting des créanciers et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1890.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN Député Greffier.
15 juillet—19, 22, 29.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district, paroisse d'Orléans—Je certifie que le 25me jour de juin 1890, jugement a été rendu en cette cour dans la cause ci-dessus intitulée, dans le langage et avec les chiffres suivants :

Dans l'affaire de Thomas Henry Coffman demandant que son nom soit changé, etc. No 30,518—En cette affaire, le tribunal considérant qu'en vertu de la loi le pétitionnaire a droit à l'ordonnance de la demande.
Il est donc ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement changeant le nom de Thomas Henry Coffman en celui de Henry Thomas Coffman, Jr. Et il est de plus décrété que ce jugement soit publié conformément à la loi, et que d'a hommages de dix dollars soient alloués à l'avocat de district pour la paroisse d'Orléans.
Jugement rendu et signé le 24 juin 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé mes signatures et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-quatrième jour de juin, de l'an de grâce de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt dix.
CHARLES E. SCOTT,
Sous-Greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu tous semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tout lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir dans ses annonces, ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.
L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons pris des arrangements pour publier, dans le journal L'ABEILLE, un résumé de toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.
Les jours de départ des bateaux à vapeur
L'ABEILLE
Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE
JOURNAL QUOTIDIEN.
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
— LE —
SAMEDI MATIN
— W —
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
L'ABEILLE
EDITION QUOTIDIENNE
Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
EDITION HEBDOMADAIRE
Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Un mois 0 25
On demande des agents partout.
Pour les prix à payer par les Clubs, on pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être adressée à la Rédaction de l'Abeille. Il sera en service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées comme suit :
New Orleans National Bank,
New Orleans La.
RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR LA QUATRIEME BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, jusqu'à ces mêmes chiffres, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédiez vous donc des contrefaçons et des plans sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que la charte notelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qu'on LA COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat. NE PEUT PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet de cette année, a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui sera soumis au Peuple à une élection en 1892, ce qui fixera l'expiration de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à l'année MIL-NEUF-CENT-DIX-NEUF.
GROS LOTS:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
300 Lots de	300,	90,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

990 Lots de	$100, soit	$99,000
999 Lots de	$100,	99,000
3,134 Lots se montant à		$1,054,900

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
MARDI, 12 AOUT 1890.
—Et les Tirages Semestriels—
Tous les six mois.
ABONNEMENTS
BUREAUX ET ATELIERS
78.....CHARTRES.....78

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR L.P SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gidiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant et faisant partie du premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tonnelier, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant 25 pieds de façade sur la ligne de la rue Tonnelier, et cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et portant le No 13.
Le lot No 15 mesure cent un pieds de face à la rue Bienville, quatre vingt dix pieds de profondeur, soixante pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bienville, et quatorze pieds sur la ligne vers la rue Conti.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété formant République gauche des rues Constance et St-Marie dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Laurel et St-André.

Mutuel Building & Loan vs Mme Anna B. Cook et Lee A. Fox.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 30,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et situé en ville dans l'îlet borné par les rues Adams, St-André, Ste-Marie et Constance, ledit morceau ou portion de terre étant situé à la rue Constance et mesurant soixante pieds de façade à la rue Ste-Marie et cinquante huit pieds un pouce et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de "Gimmery" de valeur, et Machines et Instruments aratoires, appartenant, et Bâtisses, etc., sur deux lignes de chemin de fer, entre les rues Thalie et Erato, et Willow à l'arrière étant la rue Nile-Levée.

C. W. G. Bareshide vs. The Enterprise Ginning and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nile, Levée, Thalie et Erato, mesurant 30 pieds et mesure (au pied américain) vingt quatre pieds de face à la dite rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles.
2° Un autre lot de terre touchant au lot ci-dessus, désigné par le numéro onze et mesurant vingt quatre pieds de face à la dite rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les machines et instruments qui s'y trouvent et de plus, pour un usage et appartenant au dit moulin à coton dans le dit lot.
Les dits lots de terre ont été saisis par les défendeurs de Anatole J. Forstall, conformément à un acte passé pardevant M. Voorhies, notaire, le 5 avril 1886. Bureau de transfert, livre 127, fol. 86.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—7 14 21 28 juillet—2 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du troisième District.

Meyer Weill vs Franz M. Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,581—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui lui appartient, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chartres (ci-devant Moreau) Royale (ci-devant Casacalvo) St-Ferdinand et Montégut, mesurant chacun 30 pieds de façade sur la rue Royale et cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 10 forme l'angle des rues Adams et Macarty. Le dit terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Macarty sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ces terrains sont près du Parc Audubon et de l'avenue St-Charles. Ils sont situés d'une façon très avantageuse pour qu'on y bâtisse des maisons de résidence, et leur voisinage s'améliore rapidement.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis.
Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—5 12 19 26 juillet—2 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente affirmative à l'encan

Actions de banques, d'assurances et de chemins de fer.

Succession de Charles Macready.

Nos 30,534 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 29 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, rendu et signé le 16 juillet 1890, Dossier No 30,534 dans l'affaire de la succession de Charles Macready, il sera vendu à l'encan à savoir :
1° Cinquante deux actions du fonds capital de la Mechanics & Traders Insurance Company, valeur au pair $100.
2° Cent vingt actions du fonds capital de la Sun Mutual Insurance Company, valeur au pair $100.
3° Cent vingt six actions du fonds capital de la New Orleans City & Lake RR. Company, valeur au pair $100.
4° Trente cinq actions du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company, valeur au pair $100.
5° Cent quatre vingt deux actions du fonds capital de la New Orleans & Banking Company, valeur au pair $100.
Conditions—Comptant avant le transfert par chèque certifié.
17 juil—7 20 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et deux terrains, rue Robert, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Frank L. Uter.

No 30,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1890, dans l'affaire de la succession de Frank L. Uter, Dossier No 30,303, il sera vendu à l'enchère publique—
1° Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré 32, borné par les rues Chestnut Camp, Robert et Soniat, Rue district de cette ville, désigné par les numéros 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. L. Foote, notaire, en date du 25 mars 1872.
Le terrain No 5 mesure 30 pieds, 5 pouces de façade rue Robert, sur 1.5 pieds de profondeur. Le terrain No 6 mesure 30 pieds, 6 pouces de façade rue Robert, sur 125 pieds de profondeur, ensemble avec les ameliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, citerne, etc.
Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant R. H. Downing, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé à la vente.
21 juin 21 26 juillet 5 12 19 26.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix propres bâtir dans le Septième District, Près de l'Avenue St-Charles.

Succession de William Mulford.

No 29,407—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie.—Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 24 juin 1890, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Neuf terrains au coin des rues Adams et Macarty, situés dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adams, Commercial, Hillary et Macarty, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, sur un plan de Wm Forshey, voyer, en date du 4 avril 1863 et déposé pour référence, en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire au cette ville, et aussi sur un plan du voyer fait par Wm. H. Williams ancien voyer de la paroisse Jefferson, et annexé pour référence à un acte pardevant Jas. Pilsen, ancien notaire de cette ville, en date du 26 juin 1869, et mesurant comme suit :
Les terrains 3, 4 et 5 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Adams sur 107 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Adams sur 107 pieds 10 pouces plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles; le No 10 forme l'angle des rues Adams et Macarty. Le dit terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Cette propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise durant la communauté de biens existant alors entre lui et Mme Elisabeth Maloney, son épouse, par bénéfice d'Antoine Roth, notaire, le 1er juin 1875, C. O. RR. 102, Fol. 794.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 26—août 4 11 18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre dans le Sixième District.

Une jolie maison à un étage rue Cadiz, entre Live Oak et Laurel.

Succession de Thomas L. Malone.

No 29,285.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 26 août 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu et signé le 18me jour de juillet 1890, Dossier No 29,225, dans l'affaire de la succession de Thomas L. Malone, il sera vendu à l'encan, à savoir :
Deux désirables lots de terre élevés et bien rembluyés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadiz, Live Oak, Jena, Laurel, désignés comme lots 21 et 22, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison à un étage, ayant plusieurs chambres.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Samuel Flower, notaire No 182, rue Gravier. 10 pour cent au moment de la vente.
10 juil—19 20—août 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Trois magasins en brique à deux étages, Nos 222, 224, 226, rue Magazine.

Jolie résidence en bois à deux étages, No 349, rue Baronne près Erato.

Magasins en briques et résidence, coin des rues Chemin du Bayou et St Claude.

Cottage No 406, rue St-Claude.

Mentre en or et rayon.

Ann Joséphine Martin vs Albert E. Martin et als.

No 30,421.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 29 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 27 juillet 1890 dans l'affaire Ann Joséphine Martin et Albert E. Martin et als, il sera vendu à l'encan.
1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine et Joseph et mesurant ensemble 50 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, portant les numéros 222 et 224 et faisant partie des lots 11 et 12 du dit îlet.
2° Un lot de terre, composé de deux portions de 12 de chacune, ayant ensemble 24 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant partie des lots 11 et 12 du dit îlet.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison double retirée de la rue, ayant galerie sur la façade, huit chambres, hangar et une petite maison double construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoise, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.
3° Un certain lot de terre vacant aussi situé dans le même îlet, mesurant 27 10/12 pieds de face à la rue Adonis, Robin et Montgomery & Co., John Gunn et Sons, W. B. Simpson et autres Banques Métropolitaines, la compagnie de Home et le Produce Exchange.
Ensemble pour le tout d'une seule adjudication, ou en pour une maison d'affaires de premier ordre.
No 56 rue Camp entre Natchez et Poydras.

Succession de Mme Catherine Potthoff.

No 29,553 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. M. Robinson, encanteur, bureau No 164 rue de la Course, SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et en exécution d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division B, maintenant absent en congé, rendu le 23 juin 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Pedido, Galvez et Delord, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain est bien rembluyé et amélioré d'un cottage en bois contenant quatre chambres et cabinets faisant face à la rue Pedido, citerne et dépendances.
Conditions—Moitié ou tout comptant à la balance à un an, en payant le crédit en billets portant hypothèques et 8 pour cent d'intérêt par an, délégate avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront comptant un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
16 juil—16 19 26—août 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le sixième district formant l'encoignure sud-ouest des rues Constance